

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 3 juillet 2015

**Service instructeur**

Service du Développement Economique

**2<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2015-7-2-3**

**Service consulté**

Haute-Alsace Tourisme –  
Agence de Développement Touristique

**CONTRAT DE DESTINATION MASSIF DES VOSGES  
PROGRAMME 2015**

Résumé : Il est proposé d'approuver le programme annuel 2015 du Contrat de Destination Massif des Vosges destiné à intensifier et accélérer le déploiement de la Stratégie touristique du Massif des Vosges.

La participation financière haut-rhinoise à ce programme 2015 s'élève à 24 540 €, répartie entre un financement départemental de 4 560 € et un financement apporté par Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique de 19 980 €.

Il est ainsi proposé d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 560 € au Département des Vosges, maître d'ouvrage du projet, en charge de la mise en œuvre de l'action « structuration et animation de la filière Stations – Vallées »

**I. Le Contrat de Destination Massif des Vosges : un outil au service de la Stratégie touristique du Massif des Vosges**

**1) Le Contrat de Destination Massif des Vosges 2014-2019**

Afin d'associer pleinement les partenaires socio-économiques (chambres de métiers, représentants des offices de tourisme) à la promotion du Massif des Vosges et de donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif des Vosges, définie en 2011, la signature d'un Contrat de Destination s'est avérée opportune.

Approuvé par la Commission permanente du Conseil général du Haut-Rhin le 21 février 2014, la signature du Contrat cadre de Destination Massif des Vosges est intervenue le 16 décembre 2014 au Quai d'Orsay à PARIS.

Les signataires de ce Contrat sont l'Etat, Atout France, les Régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine, les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Haute-Saône, de Meurthe et Moselle, de la Moselle, du Territoire de Belfort et des Vosges, le Comité de promotion collective du Massif des Vosges, les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges, les Fédérations régionales des Offices de tourisme du Massif des Vosges et les Chambre de commerce et d'industrie du Massif des Vosges.

La durée du Contrat cadre de Destination est de 5 ans à compter de sa signature par tous les partenaires.

Il a pour objet de créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'International, en prenant en compte l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux, avec les buts suivants :

- renforcer la stratégie touristique Massif des Vosges, telle que définie et la synergie des acteurs publics et privés concernés,
- favoriser la création et le maintien de l'emploi localement (+ 5 %) en relais notamment des activités industrielles, et en portant une attention particulière à l'emploi saisonnier et à la pluriactivité,
- accroître les retombées économiques sur les territoires du massif, en substituant notamment à la clientèle d'excursionnistes une clientèle de séjour,
- accroître le nombre de nuitées nationales (+ 10 %) et internationales (+ 15 %),
- accroître la notoriété du Massif des Vosges et rendre son image plus visible, en passant notamment par une coordination des acteurs de la promotion touristique à l'échelle interrégionale afin de s'affranchir des limites administratives,
- renverser les logiques d'intervention en plaçant le client au coeur du dispositif,
- renforcer le dispositif d'évaluation existant afin notamment d'analyser l'impact économique des 5 filières (stations-vallées et nordique, sites de visite, bien-être, itinérance et écotourisme), ainsi que les retombées effectivement produites et d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.

L'enveloppe financière annuelle dédiée au financement des actions du Contrat est estimée à 700 000 €, avec une participation financière conséquente escomptée de l'Union Européenne.

Un plan d'actions et de financement est arrêté chaque année, à travers des Contrats de Destination Annuels et se structure autour de volets (A : Volet structuration et qualification de l'offre, B : Volet marketing, promotion et communication, C : Intégration territoriale du tourisme et D : Observation et volet animation du Contrat).

## **2) Le plan d'actions et de financement du Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges**

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation du 30 avril 2015 a validé le Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges et son programme d'actions, joints en annexe.

Le coût total du programme d'actions 2015 s'élève à 1 046 585 € décomposé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants €</b>
Partenaires financiers du Contrat (dont Etat pour 232 976 €)	432 976 €
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	339 776 €
Autofinancement et fonds privés	273 833 €
<b>Total</b>	<b>1 046 585 €</b>

La participation financière haut-rhinoise, au titre des partenaires financiers du Contrat, s'élève à 24 540 €.

Cette enveloppe sera répartie sur trois domaines d'actions comme suit :

Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique prend à sa charge 19 980 €, en soutien à des opérations axées principalement sur la promotion et le marketing, répartis ainsi :

- 10 340 € au titre d'actions « Itinérance et webmaster Massif des Vosges » portées par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour un montant global de 132 880 € ;
- 9 640 € au titre d'actions « Promotion France » portées par Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, pour un montant global de 153 640 €.

Le Département du Haut-Rhin prend à sa charge 4 560 € pour cofinancer l'action « Filière Stations-Vallées » portée par le Département des Vosges, d'un montant total de 152 000 € (demande de subvention présentée plus bas).

## **II. Le cofinancement du programme d'actions et d'accompagnement de la filière « Stations-Vallées »**

Dans le cadre de la Stratégie touristique du Massif des Vosges, le Département des Vosges s'est vu confier la thématique « Stations-Vallées », et apporte, à ce titre, des moyens humains et financiers.

L'objectif de cette filière est de structurer l'offre des stations de montagne autour, principalement, de l'accueil de la cible familiale.

### **1) Bilan de la première année d'accompagnement et d'animation**

En 2013, le Département du Haut-Rhin a soutenu la mise en place de mesures d'accompagnement et d'animation de la filière « Stations-Vallées ». Les 4 sites d'intérêt départemental du Haut-Rhin (Schnepfenried, Lac Blanc, Markstein et Ballon d'Alsace) se sont également engagés dans la démarche.

Le budget pour 2014, d'un montant de 144 000 € a mobilisé une subvention de 50 % de l'Etat, 10 % de chacune des Régions Alsace et Lorraine, le reliquat étant assumé par les autres partenaires dont les stations elles-mêmes. Le Département du Haut-Rhin a participé à hauteur de 4 320 €, soit 3 %.

2014 a vu la conduite de plusieurs actions par un bureau d'études, chargé de l'accompagnement des stations :

- audit de 7 stations et rendus sous forme d'un rapport complété de préconisation par station,
- formation d'un référent « famille » par station (3 jours de formation),
- mise en place d'ateliers professionnels pour les hébergeurs et prestataires d'activités (80 socioprofessionnels ont participé),
- réalisation d'enquêtes clientèles (22 familles interrogées en été et 173 en hiver),
- organisation d'un éducteur dans une station « famille » en Autriche.

Une animation de la filière pour toutes les stations partenaires a été menée en 2014 par un personnel recruté à cette fin, par le Département des Vosges.

La mission d'animation a porté notamment sur :

- l'accompagnement des référents famille sur la qualification de l'offre famille,
- le développement de l'offre non marchande (mise en place de sentiers poussettes),
- la valorisation de l'offre existante (réalisation de fiches produits famille),
- le suivi des socioprofessionnels (en appui).

La première année de ce dispositif a mis en relief des pistes d'amélioration et permis la formulation de préconisations.

## **2) La poursuite de l'accompagnement et de l'animation de la filière « Stations-Vallées » pour les années 2015 et 2016**

L'ingénierie et la démarche de mise en tourisme en faveur des familles ont été très appréciées des acteurs économiques du tourisme en montagne et sa reconduction pour deux ans a été souhaitée.

Un plan d'actions a été présenté aux acteurs qui le partagent et qui encouragent la poursuite de cette opération afin de parvenir à des réalisations concrètes.

La station de la Bresse s'est ajoutée à la démarche, 10 stations vallées sont désormais parties prenantes au projet :

- Ballon d'Alsace    - Gérardmer    - Lac Blanc    - Markstein    - Schnepfenried
- Champ du Feu    - La Bresse    - Larcenaire    - Rouge Gazon    - Ventron

La structuration de l'offre, axe majeur du Contrat de Destination Massif des Vosges, a donc vu l'intégration de cette filière dans le plan d'actions et de financement 2015 du Contrat de destination Annuel 2015 et devrait s'achever en 2016 (et fera donc appel à une dernière tranche de cofinancement).

Le plan de financement des années 2015 et 2016 (joint en annexe) a été optimisé et associe l'Europe avec la mobilisation de fonds européens « FEDER Massif », l'Etat (FNADT), les Régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté (nouveau financeur), les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Territoire de Belfort (nouveau financeur) et des Vosges et les 10 stations partenaires de la démarche.

Les cofinancements ont été ajustés en fonction des besoins propres à chaque station et du plan d'actions programmé.

Le budget prévisionnel de 320 000 € sur deux ans comporte :

- l'animation de la filière par un appui technique et humain (dépense estimée à 90 000 €),
- l'accompagnement par un bureau d'études et la mise en œuvre d'un programme d'actions décliné en actions spécifiques par station et en actions collectives afin de faire du Massif des Vosges une destination famille été comme hiver (dépense estimée à 230 000 €).

Il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement des stations-vallées avec la feuille de route suivante :

- la gouvernance : aide à la mise en place d'une gouvernance « stations », accompagnement des socioprofessionnels et de la filière « stations-vallées »,
- l'aménagement et le développement : accompagner la mise en place d'aménagements complémentaires et d'offres de produits positionnés famille,

- la communication/le marketing : communiquer sur « Massif des Vosges destination famille » à l'échelle des stations-vallées, des offices de tourisme et sur le site Internet massif-des-vosges.com,
- l'observation : mise en place d'un observatoire de la famille et mesure de l'évolution de la satisfaction des familles,
- l'animation de la démarche : poursuite de la mission d'animation afin de maintenir la dynamique, la mise en oeuvre du dispositif et l'appui aux référents dans chacune des stations.

Le plan de financement pour 2015 se présente comme suit :

Cofinancement	programme 2015	Taux
Etat FNADT	30 400 €	20 %
Europe FEDER	60 800 €	40 %
Département des Vosges (maître d'ouvrage)	15 200 €	10 %
10 stations engagées dans la démarche	15 200 €	10 %
Région Lorraine	7 600 €	5 %
Région Alsace	7 600 €	5 %
Région Franche-Comté	4 560 €	3 %
Département du Haut-Rhin	4 560 €	3 %
Département du Bas-Rhin	3 040 €	2 %
Département du Territoire de Belfort	3 040 €	2 %
TOTAL	152 000 €	100 %

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 560 €, au Département des Vosges, au titre du programme d'actions et d'accompagnement de la filière « Stations-Vallées » pour 2015.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges et le programme d'actions afférent, joints en annexes,
- de m'autoriser à prendre tous les actes et toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et la mise en oeuvre du Contrat de Destination Annuel 2015 Massif des Vosges,
- d'attribuer une subvention de 4 560 € au Département des Vosges au titre de l'accompagnement et de l'animation de la filière Stations-Vallées pour 2015,
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733 programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN